

Le Maire a rappelé au début de la réunion du Conseil Municipal que Monsieur Roland LANOE, décédé fin février dernier devait faire partie de l'équipe municipale élue lors du scrutin du 15 mars 2020.

Il a souligné son engagement d'élus de la Commune de Domagné entre 1989 et 2020. Une minute de silence a été observée en sa mémoire.

Le Maire a chaleureusement remercié les conseillers municipaux du précédent mandat qui ne se sont pas représentés. Il a rappelé leur dévouement et leur engagement auprès de la Commune de Domagné pendant de nombreuses années.

Il remercie également les nouveaux élus d'avoir accepté de s'engager au service de la Commune.

### **Installation du Conseil Municipal :**

- **Installation du Conseil Municipal :** Monsieur Bernard RENO, maire de la précédente mandature a installé les conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2020.
- **Décision du déroulement de la séance du Conseil Municipal à huis clos :** dans le cadre des mesures de précautions liées à l'épidémie de Covid-19, les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité que cette séance du Conseil Municipal se déroule à huis clos conformément à l'article L 2121-18 du CGCT.
- **Désignation d'un secrétaire de séance :** Madame Aurélie MUSUMECI a été désignée secrétaire de séance.
- **Désignation des assesseurs :** Madame Céline ECHAROUX et Madame Magali BUDOR ont été désignées assesseurs pour cette séance du Conseil Municipal.

### **Election du Maire :**

Le Président de séance a invité les candidats au poste de Maire à se déclarer : un candidat s'est fait connaître, Monsieur Bernard RENO qui a été élu à l'unanimité des voix.

Monsieur Bernard RENO a été déclaré Maire de la Commune de Domagné

### **Election du Maire délégué de Chaumeré :**

Le Maire a invité les candidats au poste de Maire délégué de Chaumeré à se déclarer : un seul candidat s'est fait connaître, Monsieur Joseph BOUVIER qui a été élu à l'unanimité des voix.

Monsieur Joseph BOUVIER a été déclaré Maire délégué de Chaumeré

### **Fixation du nombre d'adjoints :**

Le Maire a précisé que la réglementation permet la création des postes d'adjoints à hauteur de 30% du nombre des conseillers municipaux, soit 5 pour la Commune de Domagné.

Il a proposé que cinq postes d'adjoints soient créés pour la Commune de Domagné.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la création de cinq postes d'adjoints

### **Election des adjoints**

Le Maire a invité les Conseillers Municipaux désirant former une liste d'adjoints à se présenter. Une seule liste s'est présentée : la liste conduite par Monsieur Michel JEULAND composée des personnes suivantes : Madame Annette COUDRAY, Monsieur Roland GAUTIER, Madame Danielle MENARD et Monsieur Jean-Yves ESNAULT.

La liste conduite par Monsieur Michel JEULAND a été élue à l'unanimité. Les adjoints élus auront les attributions suivantes :

Premier adjoint : Monsieur Michel JEULAND, en charge de l'urbanisme, des usages numériques et des questions générales.

Second adjoint : Madame Annette COUDRAY en charge des actions pour l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Troisième adjoint : Monsieur Roland GAUTIER en charge de la vie associative et des finances.

Quatrième adjoint : Madame Danielle MENARD en charge de la vie économique et commerciale, de l'action sociale et de la solidarité.

Cinquième adjoint : Monsieur Jean-Yves ESNAULT en charge de la ruralité, des voiries et des espaces verts.

### **Désignation des conseillers délégués**

Le Maire peut décider par arrêté de confier des délégations à des conseillers municipaux. A ce titre, le Maire a décidé de nommer :

- Madame Magali BUDOR : déléguée au Conseil Municipal des jeunes,
- Madame Céline ECHAROUX : déléguée à la communication,
- Madame Aurélie MUSUMECI : déléguée aux actions environnementales : énergies et déchets,
- Monsieur Éric PIROT : délégué au patrimoine communal et aux bâtiments,
- Madame Yvette SOUVESTRE : déléguée à l'agriculture et aux espaces ruraux,
- Madame Chantal YVENOU : déléguée aux actions culturelles.

### **Création des commissions municipales :**

Le Maire a proposé la création de 13 commissions municipales couvrant l'intégralité des besoins de la Commune de Domagné. Ces commissions composées de quatre à sept conseillers seront dirigées par un responsable épaulé d'un secrétaire.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider la création des ces 13 commissions communales soit :

- Action sociale/solidarité : Madame Danielle MENARD et Madame Yvette SOUVESTRE,
- Urbanisme : Monsieur Michel JEULAND et Monsieur Éric BRUNCHER,
- Patrimoine communal/bâtiments : Monsieur Éric PIROT et Monsieur Michel JEULAND,
- Environnement : énergies et déchets : Madame Aurélie MUSUMECI et Monsieur Gilles THOMAS,
- Espaces verts/mobilité : Monsieur Jean-Yves ESNAULT et Madame Yvette SOUVESTRE,
- Agriculture/voiries : Madame Yvette SOUVESTRE et Monsieur Jean-Yves ESNAULT,
- Economie/commerce/artisanat : Madame Danielle MENARD et Monsieur Éric BRUNCHER,
- Enfance jeunesse/familles : Madame Annette COUDRAY et Madame Aurélie MUSUMECI,
- Conseil Municipal des jeunes : Madame Magali BUDOR et Madame Annette COUDRAY,
- Vie associative/événementiel : Monsieur Roland GAUTIER et Monsieur Joel AKA,
- Culture : Madame Chantal YVENOU et Madame Danielle MENARD,
- Communication : Madame Céline ECHAROUX et Madame Delphine DESILLE,
- Finances : Monsieur Roland GAUTIER et Madame Annie MARQUET.

### **Désignation des délégués au CCAS :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de nommer Madame Danielle MENARD, Madame Yvette SOUVESTRE, Monsieur Joseph BOUVIER, Madame Delphine DESILLE et Madame Magali BUDOR comme délégués au CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS sera complété par cinq membres non élus désignés par arrêté municipal.

### **Désignation des membres de la commission d'appel d'offre :**

La Commission d'appel d'offre est chargée de statuer sur les appels d'offres supérieurs aux seuils fixés par l'Etat. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Roland GAUTIER, Monsieur Michel JEULAND et Monsieur Jean-Yves ESNAULT comme membres titulaires de la commission d'appel d'offre. Madame Annie MARQUET, Monsieur Éric BRUNCHER et Madame Yvette SOUVESTRE ont été nommés membres suppléants.

### **Désignation des membres du Conseil d'école :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de nommer Madame Annette COUDRAY et Madame Magali BUDOR comme représentantes du Conseil Municipal au sein du conseil d'école.

### **Fixation des indemnités des élus :**

Le Conseil Municipal à décidé à l'unanimité de fixer les indemnités des élus. Ces indemnités sont basées sur un barème national.

Ces indemnités permettent de prendre en charge entre autres les nombreux frais de déplacements occasionnés par les missions des élus

Une indemnité est aussi décidée en faveur des conseillers délégués. Ce montant sera imputé sur les indemnités du Maire, du Maire délégué et des adjoints.

### **Budget alloué à la formation des élus :**

Suite à l'élection de nouveaux conseillers municipaux et pour actualiser les connaissances des élus, des formations seront organisées. La première portera sur le thème des finances publiques. Une enveloppe annuelle de 5 000 € a été allouée à ces frais de formation.

### **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :**

Afin de donner de la souplesse dans le fonctionnement administratif au quotidien de la Commune, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de déléguer certains de ses pouvoirs au maire. Ces délégations concernent notamment la passation des contrats sous le seuil des marchés publics, les déclarations d'intention d'aliéner et la fixation des droits de place.

### **Charte de l' élu local :**

Le Maire a communiqué et lu aux membres du Conseil Municipal la charte de l' élu local. Ce document indique les grands principes que les élus devront suivre et respecter durant leur mandat (respect de l'intérêt général, impartialité, dignité, probité et intégrité).

### **Questions diverses :**

- **Distribution des masques :** dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, une seconde distribution de masques de protection aura lieu le vendredi 29 mai entre 10H00 et 12H00 et entre 17H00 et 19H00 ainsi que le samedi 30 mai prochain entre 10H00 et 12H00. La distribution de ces masques se déroulera à la salle des fêtes.
- **Prochain Conseil Municipal :** le Conseil Municipal dédié au budget 2020 se tiendra le lundi 22 juin prochain.

